



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière;

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Ulric a adopté la ***résolution numéro : 2022-214 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023;***

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 00 à la salle des 50 et plus au 130, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric.

- | | |
|----------------|-------------|
| - 16 janvier | -6 février |
| - 6 mars | -3 avril |
| - 1er mai | -5 juin |
| - 10 juillet | -14 août |
| - 11 septembre | -2 octobre |
| - 6 novembre | -4 décembre |

Que ladite résolution est actuellement déposé au bureau de la directrice générale au bureau municipal de Saint-Ulric où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Donné à Saint-Ulric ce 7ème jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière